



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. : Générale  
24 juin 2009

Français  
Original : Anglais

**Atelier sur la gestion et la destruction des substances qui  
appauvrissent la couche d'ozone en réserve et implications pour  
les changements climatiques**

Genève, 13 juillet 2009

**Résumé analytique du rapport du Groupe de l'évaluation technique  
et économique sur la gestion écologiquement rationnelle des  
substances appauvrissant la couche d'ozone**

**Note du Secrétariat**

1. L'annexe à la présente note reproduit le résumé analytique du rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique intitulé « Task Force Decision XX/7 Interim Report: Environmentally Sound Management of Banks of Ozone-depleting Substances » (Rapport intérimaire de l'équipe spéciale sur la décision XX/7 : gestion écologiquement rationnelle des substances appauvrissant la couche d'ozone en réserve). Le rapport dans son intégralité peut être consulté sur le site Internet du Secrétariat de l'ozone :

[http://ozone.unep.org/Assessment\\_Panels/TEAP/Reports/TEAP\\_Reports/teap-june-2009-decisionXX-7-task-force-report.pdf](http://ozone.unep.org/Assessment_Panels/TEAP/Reports/TEAP_Reports/teap-june-2009-decisionXX-7-task-force-report.pdf).

2. Le résumé analytique est publié dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies afin d'en faciliter la consultation aux participants à l'atelier sur la gestion et la destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone et leurs incidences sur le climat. Il est reproduit tel que reçu du Groupe de l'évaluation technique et économique et n'a pas fait l'objet d'une édition en bonne et due forme.

K0952134 010709

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## I. Résumé analytique

1. Une équipe spéciale du GETE a procédé à une étude sur la répartition et l'accessibilité des réserves de SAO, réserves étant entendu comme des substances consommées non encore émises, conformément à la demande formulée dans la décision XX/7. L'étude porte sur les réserves de CFC, de HCFC et de halons mais ne couvre pas systématiquement les produits de remplacement des SAO. L'année de référence retenue par l'équipe spéciale est 2010 qui est la date la plus proche à laquelle les données présentées dans ce rapport pourraient entraîner sans retard l'adoption de mesures. Le rapport intérimaire ne consiste qu'en une analyse des réserves des pays développés et en développement de façon à préserver la concordance avec d'autres documents de référence essentiels sur la question, en particulier le rapport spécial sur l'ozone et le climat de 2005 et le supplément audit rapport.

2. Cette dernière évaluation conclut que les réserves de SAO accessibles sont réparties comme indiquées au tableau ES-1 où figure l'importance des efforts à faire en fonction de la plus ou moins grande facilité d'accès. Si ces efforts varient considérablement d'un secteur à l'autre, la répartition géographique des réserves revête aussi de l'importance, les réserves de SAO situées dans les régions à forte densité de population (FDP) étant plus faciles à gérer que celles des zones peu peuplées (PP).

<i>Région</i>	<i>Type de SAO</i>	<i>Efforts peu importants</i>	<i>Efforts de moyenne importance</i>	<i>Efforts importants</i>
<i>(quantités en milliers de tonnes)</i>				
Pays développés	CFC	123,82	239,76	1 009,08
	HCFC	631,86	308,23	838,73
	Halons	44,32	15,00	-
Pays en développement	CFC	160,79	225,80	154,27
	HCFC	563,49	645,72	347,22
	Halons	22,24	28,95	-
<b>Total</b>		<b>1 546,52</b>	<b>1 463,46</b>	<b>2 349,30</b>

**Tableau ES-1 Réserves de SAO accessibles et importance des efforts déployés en fonction de la facilité d'accès**

3. Etant donné que les efforts importants seront déployés en grande partie dans les secteurs des mousses isolantes encore utilisées, on a peu d'expérience en matière de gestion de ces réserves, ce qui signifie que les données sur les coûts afférents à la récupération et à la destruction sont rares dans ce cas précis. De ce fait, le rapport intérimaire porte principalement sur les efforts peu importants et d'importance moyenne à déployer pour récupérer les réserves.

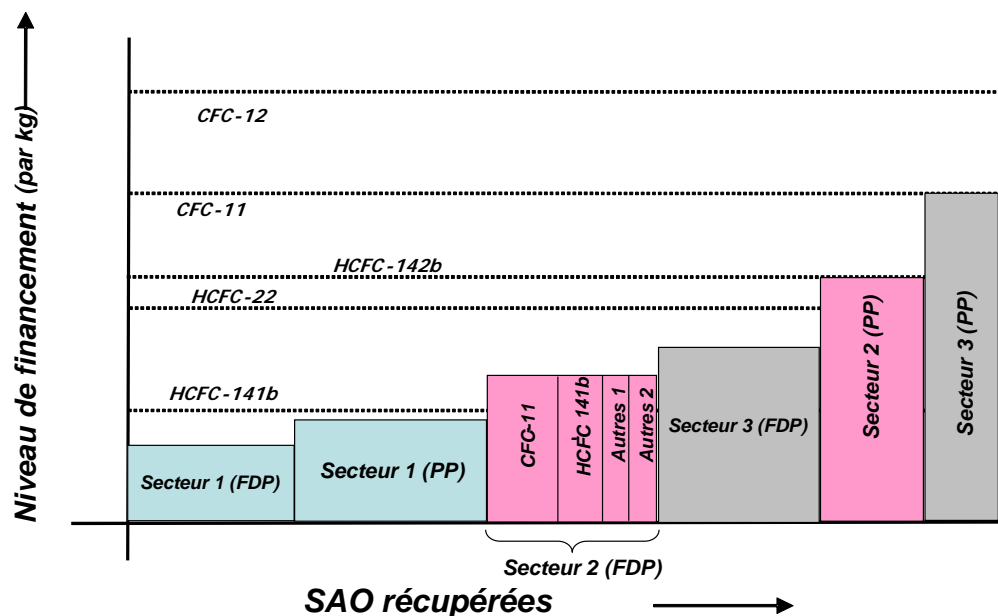
4. Il ressort de cette première évaluation que les dépenses afférentes à la récupération des réserves nécessitant des efforts peu importants pourraient atteindre 62 milliards de dollars environ. Si l'on ajoute à cette somme le coût de la récupération des réserves nécessitant des efforts d'importance moyenne, on parvient à un montant total de l'ordre de 180 milliards de dollars. Au tableau ES-2 ci-dessous, ces dépenses sont ventilées par région et en fonction de l'importance des efforts à déployer.

<i>Région</i>	<i>Efforts peu importants</i>	<i>Efforts d'importance moyenne</i>	<i>Total</i>
<i>(en milliards de dollars)</i>			
Pays développés	15,96 – 26,21	45,23 – 59,37	61,19 – 85,58
Pays en développement	26,56 – 35,38	43,87 – 58,02	70,43 – 93,40
<b>Total</b>	<b>42,52 – 61,59</b>	<b>89,10 – 117,39</b>	<b>131,62 – 178,98</b>

**Tableau ES-2 Récapitulation des dépenses afférentes à la gestion des réserves par région en fonction de l'importance des efforts**

5. Dans cette première évaluation, il n'est pas encore tenu compte de l'apport annuel de SAO des installations déclassées entrant dans le flux de déchets de sorte que l'on pourrait étendre la période sur laquelle porterait un investissement de l'ordre indiqué au tableau ES-2. Cependant, on peut objectivement supposer, en se fondant sur le cycle de vie escompté des produits, que la gestion des réserves de SAO durera jusqu'en 2050 au moins, même si, d'une façon générale, les CFC en réserve seront libérés avant les HCFC en réserve.

6. L'équipe spéciale a également déterminé la mesure dans laquelle on serait à même de financer la récupération et la destruction des réserves de SAO. Sachant que les potentiels de réchauffement global de l'ordre de ceux des différentes SAO varient, il a été nécessaire de considérer les réserves de différentes substances pour pouvoir déterminer les avantages sur le plan climatique découlant de la gestion des réserves de chaque secteur. Cette approche reconnaît le fait que les décisions prises en matière de gestion des réserves le seront spécialement dans le cadre des secteurs ou régions (qui englobent les zones à forte densité de population et les zones faiblement peuplées) même s'il pourrait n'être pas rentable de gérer séparément certaines des SAO composant les réserves. A la figure ES-1, on trouvera le rapport entre le coût et les gains éventuels pour chaque secteur, fondés sur un prix du carbone hypothétique.



**Figure ES-1 Rapport entre le niveau de financement et le coût de la récupération**

7. Le diagramme montre comment les montants des fonds carbone disponibles varieront en fonction du pouvoir de réchauffement global de la substance récupérée et détruite. On constate que dans le cas de certains secteurs, les coûts peuvent être couverts indépendamment de la substance récupérée (par exemple, secteur 1 (FDP)), tandis que pour d'autres secteurs, ce n'est pas le cas. Dans l'ensemble, l'accessibilité d'un mélange particulier de SAO en réserve dépendra du prix du carbone offert.

8. Compte tenu de la composition des réserves évaluées et des potentiels moyens de réchauffement global déterminés, il se pourrait qu'il faille que le prix du carbone atteigne 35 dollars par tonne de CO<sub>2</sub> récupéré pour que l'on puisse gérer toutes les réserves dans le cas d'efforts peu importants et d'importance moyenne. Seul le recours à des inventaires et à des méthodes fiables permettra de supporter ces coûts. Cependant, il serait encore possible de gérer les réserves dans le cas d'efforts peu importants à condition que le prix du carbone permette de récupérer durablement une tonne de CO<sub>2</sub> pour un coût de 15 dollars.

9. Les questions qui pourraient se poser lorsque l'on envisage d'appliquer aux réserves de SAO les possibilités offertes par les fonds carbone ont été examinées. Pour éviter une mauvaise utilisation de ce mécanisme de financement, il importe au plus haut point de pouvoir être assuré de la traçabilité des flux de déchets. Cela est possible au moyen d'autorisations comportant des dispositions judicieuses concernant les déchets qui existent déjà en certains endroits de la planète. Toutefois, il faudra tout particulièrement se soucier d'empêcher que les SAO continuent d'être produites pour être utilisées comme produits intermédiaires et veiller à ce que les réserves de SAO devant être préservées en vue d'un usage futur (les halons par exemple) soient protégées.

10. Le rapport étant encore un rapport intérimaire, il comporte un certain nombre de lacunes auxquelles les Parties souhaiteraient que l'équipe spéciale remédie avant d'en établir la version finale. Dans le texte ci-après on procède à l'examen de trois de ces lacunes et on y fait état des conclusions auxquelles l'on est parvenu à ce stade.

11. Les trois insuffisances suivantes devraient être notées :

- a) Comme indiqué précédemment dans le résumé analytique, le moment à partir duquel les réserves seront disponibles n'a pas encore été étudié compte tenu du cycle de vie des produits, de leurs applications et de l'incidence que cela pourrait avoir sur l'infrastructure nécessaire pour les gérer;
- b) A aucun moment, la question des structures institutionnelles nécessaires pour faciliter cette extension des activités projetées n'a été débattue;
- c) En procédant à l'analyse régionale des réserves de SAO on s'est cantonné à la distinction pays développés-pays en développement. Bien que des données sous-régionales existent, certains membres de l'équipe spéciale s'inquiètent du fait que l'analyse supplémentaire nécessaire serait trop importante pour tenir dans un rapport de ce format. Une possibilité pourrait consister à ne retenir qu'un ou plusieurs exemples régionaux dans le rapport final.

12. Nonobstant ces mises en garde, on est parvenu aux conclusions provisoires suivantes :

- a) Une évaluation des réserves accessibles au moyen d'une analyse plus poussée de l'importance des efforts à déployer a abouti à un cadre pratique pour la présentation de résultats fondés sur la densité de la population, établissant ainsi une distinction entre le milieu rural et le milieu urbain;
- b) Le coût de la gestion des réserves est indissolublement lié à la nature de chaque secteur ainsi qu'à l'importance des efforts nécessaires;
- c) Les avantages sur le plan climatique découlant de la gestion des réserves de SAO devraient permettre de financer, indirectement ou directement, les dépenses afférentes à cette gestion par le biais des fonds carbone, probablement dans le cadre de chaque programme;
- d) Etant donné que les programmes seront vraisemblablement définis par secteur, l'équipe spéciale considère qu'il est peu probable, voire impossible, que l'on puisse récupérer et détruire sélectivement certaines substances déterminées;
- e) Pour que les réserves pour lesquelles des efforts peu importants seront déployés soient gérées efficacement, compte tenu de leur potentiel de réchauffement global, il faudra que le prix du carbone soit tel que la récupération d'une tonne de CO<sub>2</sub> soit de l'ordre de 15 dollars;
- f) Pour que les réserves pour lesquelles des efforts de moyenne importance seront déployés soient gérées efficacement, compte tenu de leur potentiel de réchauffement global, il faudra que le prix du carbone soit tel que la récupération d'une tonne de CO<sub>2</sub> soit de l'ordre de 35 dollars;
- g) Il se pourrait fort que l'adoption de mesures préliminaires non maîtrisées sur le marché du carbone sans qu'aient été fixés un programme de travail et des méthodes, hypothèque les efforts tendant à fixer des prix du carbone à l'avenir;
- h) On s'inquiète sérieusement du fait que les réserves devant être préservées pour utilisation ultérieure (halons par exemple) soient celles dont l'exploitation à court terme soit la plus lucrative. En conséquence, pour s'assurer que seuls les éléments des réserves vraiment excédentaires par rapport aux besoins puissent prétendre à un financement, un système d'octroi d'autorisations pourrait être essentiel;
- i) Un certain nombre d'autres problèmes ont été examinés dont celui des incitations « perverses » qui encourageraient à produire pour détruire. Cependant, l'équipe spéciale a conclu que des sauvegardes appropriées pourraient être mises en place pour éviter des pratiques frauduleuses, même s'il peut être nécessaire d'être particulièrement prudent lorsque l'on gère la production en cours des SAO devant être utilisées comme produits intermédiaires;
- j) Les projets de destruction ne devraient recourir qu'aux techniques recommandées par les Parties au Protocole (voir section 3.1 de l'édition de 2006 du Manuel du Protocole de Montréal) qui sont dûment autorisées en vertu des exigences des gouvernements;
- k) Les projets de destruction prévoyant l'importation de SAO doivent respecter les dispositions relatives à l'octroi d'autorisations fixées conformément au Protocole et l'on devrait veiller à respecter certains traités internationaux concernant l'expédition transfrontière de déchets.